

les familles d'aujourd'hui

Séminaire de Genève (17-20 septembre 1984)



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

AIDELF. 1986. Les familles d'aujourd'hui - Actes du colloque de Genève, septembre 1984,
Association internationale des démographes de langue française, ISBN : 2-7332-7009-5, 600 pages.

LA FAMILLE TUNISIENNE : LES PROBLEMES LIES AUX INEGALITES SOCIO-ECONOMIQUES

Khemaies TAAMALLAH
(Université de Tunis, Tunisie)

On a souvent qualifié la Tunisie de pays carrefour de civilisation. En effet, les Phéniciens, les Romains et les Byzantins y ont laissé leur empreinte. Mais c'est l'Islam qui a le plus fortement marqué la Société Tunisienne depuis la conquête du VII^{ème} siècle. Il faut se référer à l'histoire de l'Islam et du monde musulman pour comprendre la famille tunisienne.

D'autre part, les transformations économiques, politiques et sociales survenues depuis l'indépendance sont des facteurs qui ont influencé la vie familiale d'aujourd'hui. Cependant, malgré les transformations, la famille tunisienne reste imprégnée des valeurs de la famille traditionnelle musulmane.

I - EVOLUTION DE LA FAMILLE

La famille traditionnelle comprend un certain nombre de personnes unies entre elles par un lien de parenté et reconnaissant l'autorité d'un ancien. Celui-ci est le plus âgé : père, frère aîné, oncle paternel ou grand-père.

C'est l'homme qui est toujours le chef de famille. La femme est en situation d'infériorité. Son rôle se limite à l'entretien de la maison et à l'éducation des enfants. A l'homme revient le "dehors", avec la vie politique et la vie économique.

Dans la société traditionnelle, le monde de la femme et celui de l'homme se cotoient plus qu'ils ne se mêlent.

La famille traditionnelle a des fonctions nombreuses. Elle constitue en effet une unité économique et une unité sociale. Ses divers membres participent aux travaux de production qui s'effectuent à proximité de la maison.

Elle assure aussi l'éducation des enfants et astreint ses membres aux normes de conduite localement admises.

Ainsi, la famille traditionnelle est fortement organisée. Elle tire sa subsistance du travail collectif et assure certaines responsabilités à l'égard de ses membres qui sont dans le besoin (dot, frais de mariage...). L'homme n'est que l'un des éléments de l'unité économique familiale et son rôle, comme celui des autres membres de la famille, est fixé par la tradition et l'usage. Plus tard, le fils hérite du métier du père ou de ses terres. Il en est de même pour la fille qui peut poursuivre le travail entrepris par la mère (tricot, tapis).

Outre ces principaux traits caractéristiques du système familial traditionnel, il convient de noter les différences observées entre la campagne et la ville. A la campagne en effet, où elle participe activement aux travaux agricoles, la femme est plus facilement acceptée comme faisant partie du système économique et connaît une vie moins en marge du monde extérieur.

De nos jours, la famille a subi de grandes transformations. Le code du statut personnel du 13 Août 1956 a mis fin au système familial ancien et définit un modèle nouveau, encore conforme à l'Islam, mais ouvert au progrès. La femme a été dotée de droits juridiques, politiques et sociaux lui permettant d'occuper une place à côté de l'homme dans la famille et dans la société.

Les réformes apportées concernent :

- L'abolition de la polygamie.
- La suppression du droit de contrainte matrimoniale (Jabr).
- L'exigence du consentement des époux au mariage.
- Le relèvement de l'âge minimum au mariage fixé, en 1956, à quinze ans pour la fille et dix-huit ans pour le garçon. Il fut relevé en avril 1964 à dix-sept ans pour la fille et vingt ans pour le garçon.
- L'exigence d'un acte authentique pour la validité du mariage. Pour cela, le mariage doit être conclu devant deux notaires ou devant l'officier d'Etat-Civil en présence de deux témoins honorables.
- La création du certificat pré-nuptial.
- L'exigence de l'intervention du juge pour prononcer le divorce et égal accès au divorce pour l'homme et pour la femme.
- L'institution de l'adoption et de la tutelle.
- La réforme de l'Etat-Civil.
- L'encouragement à la limitation des naissances.
- L'instauration de l'égalité des peines entre l'homme et la femme en matière d'adultère.
- L'interdiction des discriminations entre les sexes en matière d'emploi, de salaires et d'accès à l'instruction.
- Le droit d'être électrice et éligible.

L'évolution du système familial a été en outre accélérée par l'accès à l'école d'un plus grand nombre de filles.

Les changements intervenus au sein de la famille traditionnelle ne se situent pas uniquement au niveau des relations avec les personnes mais aussi au niveau économique. L'individu passe de l'entreprise familiale dans une société dont l'économie repose sur l'agriculture et le salariat urbain. Une force qui liait entre eux les membres de la famille disparaît. Transplantée dans le milieu urbain, la famille perd généralement ses fonctions économiques, c'est-à-dire ses fonctions de production. Ses moyens d'existence lui sont désormais fournis par un ou deux salariés et non plus par le travail collectif de tous les membres. Elle perd ses fonctions éducatives, les enfants vont à l'école au lieu d'apprendre un métier traditionnel en aidant les adultes.

Les conditions de logement dans les villes limitent d'autre part le nombre de personnes pouvant vivre sous le même toit et empêchent plus souvent la famille de prendre en charge les parents âgés.

Par contre, d'autres fonctions de la famille se trouvent intensifiées. A mesure que la fonction économique cesse de jouer le rôle de lien entre les membres, l'élément affectif prend une plus grande importance ; le mariage devient davantage une question de sentiments personnels.

Cependant, les relations parents-enfants deviennent tendues. On constate un amoindrissement du respect dû aux parents et de leur autorité. En fait, la famille n'a pas achevé sa mutation et l'un des problèmes les plus importants est celui de la désorganisation de la famille et de la délinquance des enfants qui vivent dans la rue.

Dans le milieu traditionnel, les enfants étaient encadrés alors que dans la famille actuelle les jeunes vivent en ville, où les liens communautaires sont affaiblis. Les conditions d'existence dans les quartiers pauvres font qu'une partie des enfants traînent dans la rue. Souvent, ils ne fréquentent pas l'école et ne peuvent trouver un emploi stable. Ils font en sorte de gagner leur vie en exerçant de petits métiers.

L'urbanisation et l'industrialisation ont contribué à l'affaiblissement du système familial traditionnel. A mesure que la famille deviendra plus stable, matériellement et professionnellement, elle se caractérisera très vraisemblablement par une plus grande stabilité sociale.

Conscients des problèmes qui préoccupent les familles, les responsables ont procédé à des enquêtes par échantillonnage relatives au budget et à la consommation des ménages en 1966-1975 et 1980, en vue d'une amélioration des conditions de vie de la population et pour une meilleure planification du développement économique et social.

La définition du ménage est celle utilisée par l'I.N.S. en particulier au recensement. Il ne s'agit donc pas d'enquêtes auprès des familles au sens biologique (1).

II - FAMILLE ET NIVEAU DE VIE

D'après les résultats de l'enquête de 1975, les dépenses les plus importantes concernent l'alimentation (41,8 %) et le logement (27,9 %). Les résultats de 1980 montrent la même tendance, soit respectivement, 41,7 % et 29 %.

Devant une urbanisation accélérée, les ménages doivent faire face à une pénurie de logements. En 1975, les dépenses de logement des ménages marquent une hausse de 145,5 % par rapport à 1966. Les frais consacrés à l'alimentation, les plus conséquents, cachent une variation saisonnière importante. En effet, les plus fortes dépenses se situent au moment des fêtes et du Ramadan. Celles-ci sont déterminées par les traditions et provoquent une distorsion du budget familial au niveau des ménages et un déficit commercial important pour le pays qui se voit obligé d'importer les principaux produits de première nécessité. Cette situation ne manquera pas d'avoir

(1) Un ménage est constitué par l'ensemble des personnes vivant à l'intérieur d'un même logement, occupé à titre de résidence principale et quel que soit le lien des personnes avec le chef de ménage.

des répercussions sur la production nationale qui diminue pendant les fêtes et le mois du Ramadan. Avec l'accroissement de l'urbanisation et le développement des migrations alternantes, on observe une augmentation des dépenses de transport (+ 115,6 % de 1966 à 1975).

La hausse de la consommation médicale (+ 102,6 %) sur la même période de dénote une préoccupation des tunisiens pour leur santé.

En termes absolus, les dépenses sont plus élevées dans les communes urbaines, et notamment dans les grandes villes, qu'à la campagne. Ceci est à mettre en corrélation avec le budget familial qui est plus faible en milieu rural, lequel regroupe au total près de la moitié de la population.

Concernant l'alimentation des familles, nous nous permettrons plusieurs remarques. D'une part, si ce poste est aussi important dans le budget des familles, cela tient en partie à certaines habitudes acquises (par exemple, le fait de préférer consommer de la viande de mouton plutôt que de la viande de boeuf).

D'autre part, éblouis par le mythe des produits étrangers, et, s'agissant notamment des biens matériels et de l'habillement en provenance des pays occidentaux, les tunisiens refusent d'acheter les produits de fabrication locale. Devant cet état de fait, les producteurs Tunisiens appliquent des étiquettes de marque étrangère pour pouvoir écouler leurs stocks de marchandises. C'est aux mass-média qu'il convient de faire appel pour informer la population de la qualité des produits tunisiens.

Le faible niveau culturel des chefs de famille (47,5 % de la population est analphabète selon l'enquête population emploi 1980) (2) et les traditions ne favorisent pas une bonne gestion du budget familial considérablement mis à mal par les mariages et les fêtes. Le but de l'éducation de la famille sur le plan économique doit être de préparer la famille à une meilleure gestion de son revenu en fonction de ses besoins. Cette préparation peut se faire par l'information du ménage sur la valeur nutritive des produits qui composent les repas tunisiens et qui aideront à la réalisation de repas équilibrés et variés.

Mais la consommation des familles varie en fonction des revenus et du nombre de personnes qui les composent.

En 1980, l'Enquête consommation a révélé que 823 000 personnes vivaient en-dessous du seuil de pauvreté (120 dinars par an en milieu urbain, 60 dinars en milieu rural), représentant 12,9 % de la population totale. Ces personnes se recrutaient essentiellement dans les catégories "exploitants agricoles" (24,7 %), "ouvriers agricoles" (19,1 %), "ouvriers, manoeuvres et petits employés" (31,6 %), "travailleurs indépendants du commerce et de l'artisanat" (9,5 %) et "inactifs" (13,2 %) (3). Cette inégalité concerne aussi les régions.

(2) L'INS définit la population analphabète à partir de la population âgée de dix ans et plus en se référant aux recommandations de l'UNESCO. En Tunisie, en 1980, sur une population âgée de dix ans et plus s'élevant à 4 528 400 personnes, 2 150 000 étaient analphabètes, soit un taux d'analphabétisme de 47,5 %.

(3) Ministère du Plan, note d'orientation pour la III^{ème} décennie de développement et pour le VI^{ème} Plan, novembre 1980.

En 1980, le revenu moyen, en milieu rural, ne représentait que 40 % du revenu observé dans les grandes villes et le niveau de revenu dans les régions les plus pauvres du Centre-Ouest ne représentait que 41,7 % du revenu moyen calculé pour la région la plus riche, Tunis.

La liaison est forte qui existe entre pauvreté relative et taille du ménage. En effet, on remarque que plus la taille est élevée et plus le risque de pauvreté est grand. Si la proportion de population défavorisée atteint 16 % dans la population des ménages composés de sept personnes et plus, elle ne dépasse pas 5 % pour l'ensemble des familles de taille plus réduite (de une à quatre personnes). Il est à souligner par ailleurs que près de sept personnes "pauvres" sur dix se recrutent parmi les ménages relativement nombreux de taille sept ou plus.

Pourtant, la Tunisie se place à l'avant-garde des pays en voie de développement en ce qui concerne la promotion de l'individu : 16 % du P.I.B. sont consacrés aux dépenses à caractère social (contre 10 % considérés comme la norme internationale). La pauvreté recule. La Tunisie a été le premier pays en voie de développement à se fixer, dès 1961, un objectif de revenu minimum par personne et par an (50 dinars valeur 1961). On avait alors estimé que 73 % de la population n'atteignaient pas ce niveau minimum. Les Enquêtes Concomitantes de 1966, 1971, 1975 et 1980 ont révélé que cette proportion régressait régulièrement : respectivement 47 %, 42 %, 28 % et 22,5 %. Mais si la pauvreté n'épargne pas le milieu urbain (12 %), elle frappe davantage le milieu rural où environ la moitié des familles (48,5 %) vit pauvrement.

En 1980, des inégalités sociales importantes persistent encore puisque les 20 % les plus riches disposent de 50 % du revenu national alors que les 20 % les plus pauvres ne disposent que de 5 %. Ces inégalités restent à corriger tant à l'échelle des catégories de Tunisiens qu'à l'échelle des régions du pays (4).

L'état nutritionnel est un autre aspect du diagnostic de la famille. On note que près de 800 000 Tunisiens sont sous-alimentés soit 12,4 % de l'ensemble de la population. En d'autres termes, douze personnes sur cent en Tunisie n'arrivent pas encore à satisfaire leurs besoins caloriques minimum.

L'analyse régionale montre que le Centre-Ouest (15,2 %) enregistre le pourcentage le plus élevé de sous-alimentés suivi de près par le Nord-Est (13,8 %). Par contre, la région du Centre-Est (Sousse, Monastir et Mahdia) se distingue du reste avec une proportion de sous-alimentés qui ne dépasse pas 5,5 %.

L'observation selon la C.S.P. du chef de ménage montre que, plus on avance dans l'échelle sociale, moins on a de risque de rencontrer de sous-alimentés. En effet le pourcentage de sous-alimentés, qui atteint 16,7 % pour les artisans et indépendants et 13,7 % pour les ouvriers agricoles, ne dépasse pas 5 % pour les cadres moyens et il est nul pour les cadres supérieurs et les patrons.

(4) Ministère du Plan, note d'orientation pour la III^{ème} décennie de développement et le VI^{ème} Plan.

Par ailleurs, la lutte contre le sous-développement s'effectue aussi par le biais d'une scolarisation accrue.

III - POPULATION ET ENSEIGNEMENT

La Tunisie consacre près du tiers de son budget à l'éducation et ce à juste titre, un individu constituant un capital précieux et un moteur du développement économique et social.

Toutefois, une analyse en profondeur du rendement du système éducatif laisse apparaître des faiblesses qui n'ont été corrigées que partiellement. Depuis l'indépendance, une polémique s'est développée dans le pays : les uns proclament la nécessité, au nom de la justice sociale et de la démocratie de l'éducation, d'un développement quantitatif, les autres, au nom du rendement du système éducatif, prônent la sélectivité et la qualité avant tout. Du jardin d'enfants, presque inexistant, à l'enseignement universitaire limité et concentré, il y a un cheminement logique et naturel des cycles de la formation. La polémique réside en fait dans la manière de s'adapter à l'aptitude des élèves. Mais le plus important dans la politique formation-emploi est que la formation rencontre un problème d'inadéquation avec le marché du travail.

Les statistiques tunisiennes actuelles indiquent que sur cent élèves qui accèdent à la première année de l'enseignement primaire, trente-sept accèdent à l'enseignement secondaire et treize obtiennent le baccalauréat ou un diplôme finalisé du secondaire. Qu'advient-il des soixante-trois qui n'accèdent pas au secondaire et des vingt-quatre (37 - 13) qui quittent le cycle secondaire sans diplôme ? Là réside le vrai problème.

De plus, on observe que 20 000 à 30 000 jeunes garçons et filles de six ans n'entrent pas chaque année à l'école du fait d'une scolarisation non obligatoire et que l'accès à l'enseignement reste un choix délibéré des parents. Ceci ne diminue en rien la responsabilité de la société. Si l'on n'institue pas l'enseignement obligatoire, il faudra inciter davantage les familles à envoyer leurs enfants à l'école et, le cas échéant, les aider à le faire quand leur motivation est d'ordre économique : éloignement de l'école ou incapacité à subvenir aux besoins de l'élève en fournitures scolaires.

Les préoccupations devraient aussi concerner ceux qui n'achèvent pas le cycle primaire -bien que moins nombreux depuis quelques années avec l'institution du passage automatique d'une classe à l'autre- et qui ne tardent pas à retomber, au bout d'un certain temps, dans un analphabétisme total.

Ces deux objectifs d'amélioration du revenu des familles et du niveau d'éducation peuvent être atteints, entre autres, par l'intermédiaire d'une évolution démographique satisfaisante. Dans une société où le taux de natalité se situe à un niveau important, la diminution de la taille de la famille est très souhaitable. Après cette description forcément sommaire des orientations tunisiennes en matière de planification familiale, il convient de dresser un bilan de l'évolution démographique.

IV - EVOLUTION DE LA POPULATION ET IMPACT SUR LA TAILLE DES FAMILLES

La population de la Tunisie est passée de 5 148 000 au 1er janvier 1972 à 6 647 000 à la fin de l'année 1981. Elle a augmenté ainsi de 1,5 millions environ au cours de la décennie 1972-1981, contre 970 000 durant la décennie précédente (1961-1971). Ce qui correspond à un taux de croissance annuel moyen de 2,6 % contre 2,2 % au cours de la période précédente. Cette différence s'explique essentiellement par une baisse très sensible de l'émigration internationale d'une décennie à l'autre. En effet, la migration nette atteignait 258 000 départs au cours de la première décennie contre 82 000 durant la deuxième.

Quant au taux d'accroissement naturel, il ne s'est quasiment pas modifié entre les deux décennies (2,8 % et 2,7 %). La baisse du taux de natalité de 44 % à 36 %, n'a pas été suffisante pour entraîner une réduction notable du taux d'accroissement naturel, le taux de mortalité ayant baissé dans une proportion de 44 % (16 % à 9 %). Le fléchissement de la mortalité en Tunisie était prévisible et le gouvernement a pris une série de mesures pour réaliser une baisse du taux de fécondité susceptible de modifier le croît naturel. Cependant, les objectifs gouvernementaux n'ont été que partiellement réalisés. C'est ainsi qu'au cours de la période du plan (1977-1981) les naissances ont atteint 219 000 en moyenne par an, contre 206 000 prévues, de sorte que les taux de fécondité et de natalité se sont situés à des niveaux également supérieurs aux prévisions : 148 ‰ et 34,6 ‰ réalisés en 1981 contre 133,8 ‰ et 32,3 ‰. Ces résultats se traduisent par un taux d'accroissement naturel de 2,7 % au cours du Vème plan contre 2,3 % prévus.

Ce bilan démographique n'est pas favorable à la Tunisie qui traverse une situation économique défavorable quant à la création d'emplois et à la nature des échanges commerciaux avec l'étranger (surtout avec la CEE).

Le taux d'accroissement démographique (2,7 % en 1981) demeure excessif si on le compare au taux de 1 % de la plupart des pays développés ou encore au taux de moins de 2 % relatif à la population mondiale. Le taux d'accroissement Tunisien est toutefois comparable à ceux de quelques pays en voie de développement qui se caractérisent par une descendance brute encore relativement forte.

Cet indicateur conjoncturel de fécondité qui mesure le nombre moyen d'enfants mis au monde par une femme au cours de sa vie féconde, en l'absence de mortalité, est passé de 5,1 en 1975 à 4,3 enfants en 1980. Mais il reste encore à un niveau élevé si l'on sait qu'un niveau de 2,2 enfants suffit à assurer le renouvellement de la population.

Il est vrai que le niveau d'instruction et le statut social de la femme influent sur la fécondité des femmes. On constate ainsi que le nombre moyen d'enfants par femme est plus élevé chez les femmes illétrées (4,6) ; il atteint six enfants chez les "exploitantes agricoles" mais ne dépasse pas 1,5 enfants chez les femmes "cadre supérieur".

Le niveau de la fécondité est encore très variable suivant les régions.

La fécondité est forte dans les zones économiquement pauvres : le Centre-Ouest (192,8 ‰) et le Sud (183,2 ‰) enregistraient, en 1979, des taux de fécondité globale qui excédaient très largement la moyenne nationale (151,2 ‰). Ces niveaux de fécondité reflètent des taux de natalité élevés, supérieurs à 40 ‰, contre 34 ‰ pour la moyenne tunisienne en 1981. Il est intéressant de noter que le taux de pratique de planification familiale est en relation inverse avec le taux global de fécondité par régions. C'est dans les régions à forte natalité que la pratique de la planification familiale reste la plus faible.

TABLEAU 1 : FECONDITE ET PRATIQUE CONTRACEPTIVE SELON LES REGIONS

| Régions | Taux global de fécondité en 1979 (en pour mille) | Taux de pratique de la contraception en 1980 (en pour cent) |
|------------|--|--|
| TUNIS | 133,1 | 39,3 |
| NORD-EST | 137,3 | 36,6 |
| NORD | 139,1 | 28,7 |
| CENTRE | 192,8 | 11,4 |
| CENTRE-EST | 148,1 | 28,2 |
| SFAX | 137,4 | 23,1 |
| SUD | 183,2 | 15,9 |
| TUNISIE | 151,2 | 27,0 |

Source : Enquête "Population-Emploi" - 1980.

En effet, l'enquête Population-Emploi de 1980 permet d'observer que 27 % des femmes mariées en âge de procréer pratiquent une méthode contraceptive, soit directement auprès des services de l'Office du Planning Familial et de la population (18,8 %), soit de façon spontanée (8,2 %). Cette proportion varie de 35 % en milieu urbain à 18 % en milieu rural. Le taux de pratique varie sensiblement dans l'espace géographique Tunisien. Il est le plus faible dans le Centre-Ouest (11,4 %) et le Sud du pays (15,9 %) contre 27 % au niveau national. On peut dire que le Centre-Ouest (Sidi Bouzid, Kasserine et Kairouan) qui connaît le taux de fécondité le plus élevé (152,8 ‰), enregistre le taux de pratique contraceptive le plus faible (11,4 %), est la région la moins développée du pays et la moins urbanisée, celle dont la population est la plus dispersée, constitue une parfaite illustration de l'inégale pénétration du planning familial dans le pays. La faiblesse de la scolarisation est un des facteurs limitant la contraception, particulièrement dans le Centre-Ouest et le Sud. On remarque en effet que le taux de pratique augmente chez les familles plus instruites. L'enquête de 1980 révèle que le taux de pratique contraceptive varie de 24 % chez les femmes sans instruction à 42 % chez les femmes ayant atteint ou dépassé le cycle secondaire.

Les taux de fécondité élevés que connaît la Tunisie, qui autorisent à parler encore d'explosion démographique, sont de nature à contrecarrer le

développement économique et social du pays. Il ne militent pas en faveur des objectifs tels que l'équilibre de l'emploi et la lutte contre la misère, l'ignorance et la maladie.

Si les plans prévoient au terme de ce siècle, de ne pas dépasser 10 062 000 habitants selon l'hypothèse retenue, il est permis de dire, compte tenu du retard dans la baisse de la fécondité observée depuis de Vème plan et si cette tendance se poursuit dans l'avenir, que la population Tunisienne risque de dépasser de loin les 10 000 000 d'habitants.

- C O N C L U S I O N -

La réalisation des objectifs démographiques retenus pour le moyen et le long termes supposent donc une accélération de la baisse des taux de natalité et de fécondité pour rattraper le retard enregistré au cours des cinq dernières années.

Compte-tenu du nombre important des naissances, 225 000 environ par an, de la dimension de la famille Tunisienne qui atteint six personnes en moyenne et de la structure jeune de la population (53,4 % de la population ont moins de vingt ans en 1980), de l'augmentation du chômage 273 500 en 1983 (5) (contre 216 400 en 1980), soit 13,7 % de la population active, il semble que les options de développement économique du pays ne pourront être réalisées seulement avec une politique de planification familiale. L'action

TABLEAU 2 : TUNISIE : LES PERSPECTIVES DE POPULATION A L'HORIZON 2001

| | 1981 | 1986 | 1991 | 1996 | 2001 |
|--|---------|---------|---------|---------|----------|
| Population totale (en milieu d'année) | 6535000 | 7400000 | 8307000 | 9210000 | 10062000 |
| Naissances | 226000 | 231000 | 236000 | 229000 | 216000 |
| Taux de fécondité (en pour mille) | 148 | 130 | 116 | 96 | 80 |
| Décès | 50500 | 53200 | 53300 | 52400 | 51800 |
| Taux de mortalité (en pour mille) | 7,8 | 7,2 | 6,4 | 5,7 | 5,2 |
| Taux d'accroissement naturel (en pour cent) | 2,7 | 2,4 | 2,2 | 1,9 | 1,6 |

Source : Ministère du Plan - Tunisie

Hypothèses : - Augmentation de 0,5 an/an de l'espérance de vie à la naissance
 - Baisse régulière de la fécondité
 - Solde migratoire nul avec l'extérieur

(5) D'après l'Enquête Emploi de 1983 réalisée par l'INS et l'Office de l'Emploi.

conjointe du renforcement de la planification des naissances, surtout en milieu rural, avec la mise en place de nouvelles structures socio-économiques incitatives, voire même dissuasives, dans le milieu rural et les zones peu développées, notamment en matière de prestations familiales, paraît seule à même de satisfaire les objectifs démographiques fixés.

- B I B L I O G R A P H I E -

- CAMILLERIE (C.) : "Jeunesse, famille et développement, le changement socio-culturel dans un pays du Tiers-Monde : Tunisie", CNRS, Paris, 1973.
- BOUHDIBA (A) : "Point de vue sur la famille Tunisienne actuelle". RTSS n°11. Déc. 1966.
- SEKLANI (M.) ; ROUISSI (M). ; B'CHIR (M) : "La fécondité des ménages à Tunis". Série démographique n°3. Cahiers du CERES Janvier 1969.
- DEMEERSEMAN (A.) : "La famille Tunisienne et les temps nouveaux". M.T.E. 1972. Institut National de la Statistique :
- Recensement de la population 1975.
 - Enquête Population-Emploi 1980.
 - Enquêtes sur le budget et la consommation des ménages : 1966, 1975 et 1980.